

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 28 avril 2008 qui s'est réuni à Clermont l'Hérault

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil Communautaire, ce dernier a désigné des représentants pour participer aux différentes commissions et organismes extérieurs auxquels appartient la CCC.

Création des commissions communautaires spécialisées et modalités de représentation des délégués communautaires.

En application de l'article L. 2121-22 du CGCT, le Conseil Communautaire a décidé à l'**unanimité** de former 5 commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis sur les questions qui leur seront soumises.

Commission Finances et Personnel, sous la responsabilité de Jean Claude LACROIX.

Commission développement économique et touristique, sous la responsabilité de François LIEB

Commission développement territorial et petite enfance-jeunesse, sous la responsabilité d'Olivier BRUN.

Commission environnement-agenda 21, sous la responsabilité de Jean Noël SATGER.

Commission travaux, sous la responsabilité de Francis GAIRAUD.

La composition de ces commissions sera respectueuse des vœux exprimés par les délégués et d'une représentation favorisant l'expression de toutes les communes. C'est pourquoi chacune des communes membres est invitée à proposer, sous huitaine, la liste des délégués titulaires ou suppléants qu'elle souhaite voir siéger dans chacune de ces commissions.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Selon l'article 22 du code des marchés publics, cette Commission est composée du Président de la CCC ou son représentant désigné par arrêté et de cinq membres.

Jean Claude LACROIX sera le représentant d'Alain CAZORLA.

Le Conseil Communautaire a désigné à l'**unanimité** délégués titulaires : Robert BAISSÉ, Alain GARCIA, Claude REVEL, Henri SOBELLA, Bernard SOTO.

Le Conseil Communautaire a désigné à l'**unanimité** délégués suppléants : Francis GAIRAUD, René GALTIER, Gilbert GARROFE, Daniel LOPEZ, Antoine MARTINEZ.

Mise en place d'une commission d'accessibilité aux personnes handicapées (article L 2143-3 du CGCT)

En vertu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de l'article L 2143-3 dernier alinéa du CGCT qui précise que lorsque la compétence en matière de transports ou aménagement du territoire est exercée au sein d'un EPCI dès lors qu'il regroupe 5.000 habitants, la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées doit être créée au niveau intercommunal, le Conseil Communautaire a décidé à l'**unanimité** de créer cette commission.

La mise en place de cette commission s'inscrit dans une logique d'amélioration du cadre de vie et couvre tout le champ de la chaîne de déplacement. Cette commission a pour objet de :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Etablir un rapport annuel présenté à l'organe délibérant et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Adresser ce rapport au représentant de l'Etat, au président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des

bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Conformément à l'article L 2143-3 du CGCT, le maire ou le président de l'EPCI préside cette commission et arrête librement la liste des membres de cette commission qui doit être composée de représentants

des communes, des représentants d'associations d'usagers et des représentants d'associations de personnes handicapées.

Le Conseil Communautaire a désigné René SEGURA, Francis GAIRAUD, et Sylvie GOMIS à l'**unanimité** pour siéger à cette commission.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Désignation des représentants de la CCC à l'association du Pays Cœur d'Hérault

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués titulaires : Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Jean Claude LACROIX, Gérard SAEZ, Bernard SOTO.

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués suppléants : Francis GAIRAUD, Gilbert GARROFE, Antoine MARTINEZ, Jean Noël SATGER, Jean Marie SERT.

Désignation des représentants de la CCC au Syndicat mixte de gestion du Salagou

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués titulaires : Bernard COSTE, Chantal FONT, Gabriel NAVAS, Gérard SAEZ, Alain SOULAYROL.

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués suppléants : Jean COSTES, Laurent DUPONT, Gérard LANDRY, Jérôme LUGAGNE, Jean Noël SATGER.

Désignation des représentants de la CCC au sein du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués titulaires : Bernard FOULQUIER GAZAGNES, Claude REVEL.

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués suppléants : Jean Noël SATGER, Bernard SOTO.

Désignation des représentants de la CCC au Conseil d'administration Maison de l'Emploi du Cœur d'Hérault

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués titulaires : Maryse FABRE, François LIEB.

Désignation des représentants de la CCC au sein de la Maison Des Entreprises (MDE)

A été désigné à l'**unanimité** délégué titulaire : François LIEB.

A été désigné à l'**unanimité** délégué suppléant : Jean Claude LACROIX.

Désignation des représentants de la CCC à la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault

Ont été désignés à l'**unanimité** délégués titulaires : Olivier BRUN, Maryse FABRE, Myriam HUBERT, Jean Claude LACROIX, Stéphane MILLET.

Désignation des représentants de la CCC au sein du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

A été désigné à l'**unanimité** délégué titulaire : Jean Claude LACROIX.

A été désigné à l'**unanimité** délégué suppléant : Bernard SOTO.

Désignation des représentants de la CCC au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoire 34

Francis GAIRAUD a été désigné à l'**unanimité**, pour siéger à l'assemblée spéciale des actionnaires et aux Assemblées Générales de la SPLA TERRITOIRE 34.

Désignation des représentants de la CCC au sein du collège de Clermont l'Hérault

En application des dispositions de l'article R 421-14 du code de l'éducation, le Conseil Communautaire a désigné à l'**unanimité** Myriam HUBERT pour le représenter.

Désignation des représentants de la CCC au sein du collège de Paulhan

En application des dispositions de l'article R 421-14 du code de l'éducation, le Conseil Communautaire a désigné à l'**unanimité** Laurent DUPONT pour le représenter.

Désignation des représentants de la CCC sein du lycée René Gosse à Clermont l'Hérault

En application des dispositions de l'article R 421-14 du code de l'éducation, le **Conseil Communautaire** a désigné à l'**unanimité** Henri SOBELLA pour le représenter.

FINANCES

Concours du receveur municipal – Indemnité de conseil

Le Conseil Communautaire a accepté à l'**unanimité** de demander le concours de Monsieur Fau receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder une indemnité de conseil à taux plein sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Validité juridique des commandements de payer

Afin d'optimiser la chaîne de recouvrement des titres de recettes, le receveur municipal attire l'attention du conseil sur la validité juridique des documents de relance adressés en matière de recouvrement des impayés, tout en recherchant la simplification des circuits de décision et la rapidité de leur remise à la poste, faute de quoi les informations qu'ils contiennent ne sont plus fiables et les rendent nuls.

Ceci est particulièrement vrai pour les commandements de payer qui, s'ils ne sont qu'une mise en demeure de payer, sont le point de départ d'un certain nombre de délai, notamment en matière de prescription de l'action en recouvrement.

Pour ces raisons, le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** la conduite générale en la matière en approuvant le principe selon lequel « tout commandement de payer établi envoyé par le receveur est réputé visé par l'ordonnateur. »

Compte administratif 2007 – Budget général

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL	7 647 758,02 €	8 268 166,50 €	1 876 592,47 €	1 766 908,49 €
RESULTAT 2007				
EXCEDENT ou DEFICIT		620 408,48 €	109 683,98 €	

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce point.

Compte administratif 2007 – Budget annexe de la ZAC la Barthe

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZAC LA BARTHE	330 099,05 €	302 516,80 €	985 233,16 €	141 764,01 €
RESULTAT 2007				
DEFICITS	27 582,25 €		843 469,15 €	

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce point.

Compte administratif 2007 – Budget annexe de la ZAC de l'extension du PAEVHE

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PAEVHE	1 865 752,97 €	1 853 300,77 €	1 163 436,93 €	1 898 589,48 €
RESULTAT 2007				
EXCEDENT ou DEFICIT	12 452,20 €			735 152,55 €

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce point.

Compte administratif 2007 – Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZAC DE L'ESTAGNOL	282 348,00 €	220 905,60 €	467 707,00 €	600 000,00 €
RESULTAT 2007				
EXCEDENT ou DEFICIT	61 442,40 €			132 293,00 €

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité ce point.

Compte administratif 2007 – Budget annexe du centre aquatique intercommunal

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Centre Aquatique Intercommunal	54 846,36 €	0,00 €	27 009,38 €	740 000,00 €
RESULTAT 2007				
EXCEDENT ou DEFICIT	54 846,36 €			712 990,62 €

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité ce point.

Compte administratif 2007 – Budget annexe du Village des Métiers du livre d'Art

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
VILLAGE METIERS LIVRE D'ART	1 269,76 €	761,84 €	11 236,90 €	8 006,24 €
RESULTAT 2007				
DEFICITS	507,92 €		3 230,66 €	

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité ce point.

Compte administratif 2007 – Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZONE D'ACTIVITE DE LA LERGUE	24 118,28 €	7 556,00 €	6 431,09 €	85 549,59 €
RESULTAT 2007				
EXCEDENTS ou DEFICITS	16 562,28 €			79 118,50 €

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité ce point.

Affectation des résultats du compte administratif 2007 du budget général

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur l'affectation des résultats du compte administratif 2007 du budget général tel que présenté dans le tableau suivant :

	EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		AUGMENTATION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
		Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget général	620 408,48 €	R.Inv. / 1068	109 683,98 €	R.Fonct / 002	510 724,50 €

Budget primitif 2008– Budget général

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité ce budget.

	Section d'investissement		Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	3 625 166.80	3 625 166.80	9 263 701.57	9 263 701.57

Tableau des opérations d'investissements

OPÉRATIONS	BUDGET PRIMITIF 2008		RESTES A REALISER	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11 ^{ème} année opérations façades privées			7.685,49 €	
12 ^{ème} année opérations façades privées	15.515 €			
Subventions façades privées	70.000 €	27.000 €	35.104 €	
Subventions d'investissements aux communes	150.000 €		4.819,88 €	
Maison des artisans			7.343,78 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	693.000 €	274.430 €	41.919,87 €	
Acquisition matériel tous services	60.000 €		4.104,72 €	
SIG acquisition des données	10.000 €		3.693,46 €	11.811 €
Véhicules services techniques	219.000 €		82.936,45 €	
Extension de la MOFE			301,52 €	
Travaux rénovation bâtiments	20.000 €		684,11 €	
Tri sélectif, achat de bacs	10.000 €		119.623,32 €	
Inventaire du patrimoine			1.046,50 €	
Bâtiment de stockage de matériel à Aspiran			1.876,79 €	
ADSL			2.465 €	
Maison des apprentis			83.749,90 €	
Boulangerie de Péret	1.000 €		23.520,35 €	
Extension crèche Clermont l'Hérault	550.000 €		706,41 €	
1 ^{ère} tranche crèches		112.800 €	40.452,64 €	300.000 €
Création crèche de Canet	530.000 €		781,04 €	
Extension n°2 Espace Marcel Vidal			28.185,53 €	
Mise en valeur de la Ramasse	33.000 €	31.000 €		
Remboursement capital emprunt	288.000 €			
PLH politique foncière	40.000 €	18.000 €		
Participation territoire 34	2.000 €			
Plan de gestion du Salagou	200.000 €	59.450 €		
Centre activité culturelle de Ceyras	40.000 €	20.000 €		
Signalétique	46.000 €	10.000 €	46.970 €	
Virement de section de fonctionnement		288.000 €		
FCTVA		370.127,25 €		
Remboursement emprunts des communes		4.667 €		
Solde exécution investissement 2007	109.683,98 €			
Excédent de fonctionnement reporté		109.683,98 €		
Recours à l'emprunt		1.655 012,57 €		
Opérations d'ordre		333.185 €		
TOTAL	3. 087 198,98€	3. 313 355,80 €	537 967,82 €	311 811 €

Budget primitif 2008 – Budget annexe de la ZAC La Barthe

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce budget.

	Section d'investissement		Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe de la ZAC de la Barthe	2 558 581.97 €	2 558 581.97 €	1 792 291.07 €	1 792 291.07 €

Budget primitif 2008 – Budget annexe de la ZAC de l'extension du PAEVHE

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce budget.

	Section d'investissement		Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe de la ZAC de l'extension du PAVHé	5 109 841.26 €	5 109 841.26 €	6 226 385.66 €	6 226 385.66 €

Budget primitif 2008 – Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce budget.

	Section d'investissement		Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol	841 317.88 €	841 317.88 €	932 260.28 €	932 260.28 €

Budget primitif 2008 – Budget annexe du centre aquatique intercommunal

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce budget.

	Section d'investissement		Section d'exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe du centre aquatique intercommunal	1 712 990.62 €	1 712 990.62 €	137 496.36 €	137 496.36 €

Budget primitif 2008 – Budget annexe du Village des métiers du livre d'art

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce budget.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe du village des métiers du livre d'art	11 493.66 €	11 493.66 €	7 786.58 €	7 786.58 €

Budget primitif 2008 – Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** ce budget.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue	85 843.50 €	85 843.50 €	54 122.28 €	54 122.28 €

Budget primitif 2008 – Budget annexe du service urbanisme intercommunal

Le Conseil Communautaire a adopté à **la majorité** ce budget.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget annexe du service urbanisme intercommunal	15 400.00 €	15 400.00 €	171 040.00 €	171 040.00 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Fixation du taux 2008

L'évolution des coûts du service non entièrement couverts par la TEOM, nécessite de ce fait un effort communautaire important, et justifie une évolution du taux destiné à couvrir ces dépenses supplémentaires.

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de passer le taux de 15.20 % à 15.81 % pour l'année 2008.

Convention de prestation de service avec les Communes de Celles, Lacoste, St Félix de Lodez pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour l'année 2008

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à **l'unanimité** sur le montant des conventions de prestation de service avec les communes de CELLES, LACOSTE et SAINT FELIX DE LODEZ relatives à la gestion de leurs ordures ménagères pour l'année 2008.

Le montant de cette prestation est fixé chaque année en fonction du coût du service par habitant, appliqué au nombre d'habitants de chaque commune. Il s'établit pour 2008 à 144 euros par habitant.

Fixation des Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

Conformément à l'article R 5214-1 du code général des collectivités, le Conseil Communautaire s'est prononcé à **l'unanimité** sur les indemnités maximales susvisés :

- *président* : 67.5 % de l'indice brut 1015 (soit une indemnité brute maximale de 2 525.35 Euros),
- *vice-président* : 24.73 % de l'indice brut 1015 (soit une indemnité brute maximale de 925,21 Euros).

En DIRECT
Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

ESPACE Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe - B.P. 40 - 34800 CLERMONT L'HÉRAULT
Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - Mail : clermontais-34@orange.fr
Directeur de publication : Alain CAZORLA
Rédaction : Service Communication

